

2004

# Le débat autour de la Zac prend de la graine

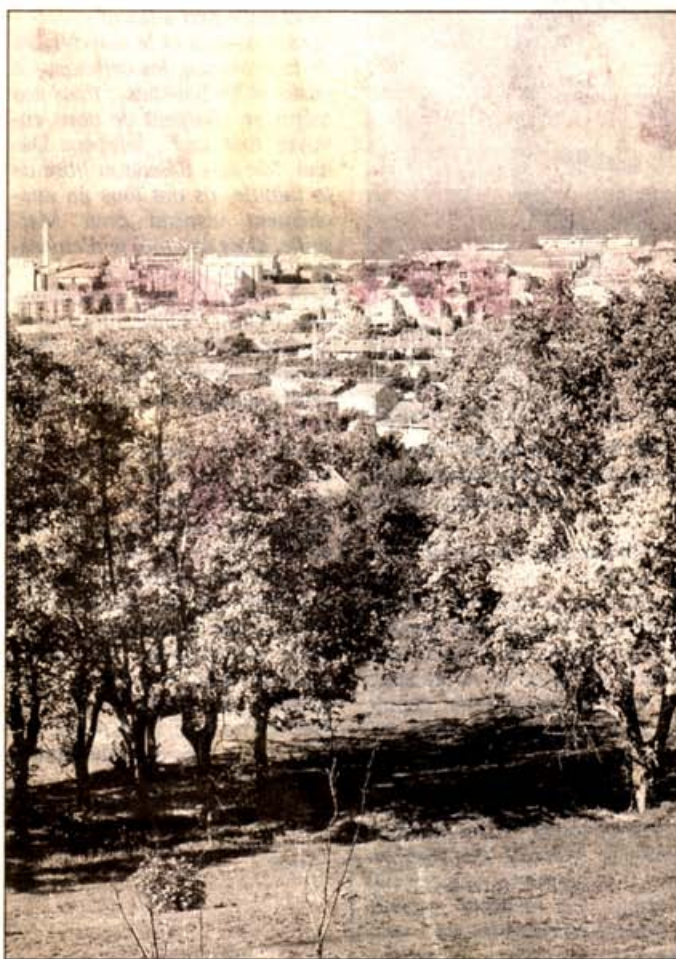
Mardi, une nouvelle réunion de concertation préalable à la création de la Zac des Hauts de Sainte-Marthe se tenait en mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arr. Le débat se corse

Le 23 juin dernier, au cœur de l'amphithéâtre de l'Alcazar, les débats préalables à la création de la Zone d'aménagement concerté des Hauts de Sainte-Marthe (14<sup>e</sup>) étaient plutôt policés. Et pour tout dire limités aux quelques dizaines de personnes qui s'étaient déplacées ce jour-là. Mardi soir, en revanche, en mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, les débats ont pris une tournure plus enlevée puisque c'est une salle comble et au moins 300 personnes qui ont assisté à une nouvelle réunion de concertation sur la question. Sur le fond en revanche, rien de neuf. L'orientation de la future Zac des Hauts de Sainte-Marthe - pour l'instant 120 hectares sur les 357 du périmètre d'étude - a été présentée avec, toujours comme principal argument, l'intégration paysagère et la préservation du caractère du site.

## "Rien de calé, rien de ficelé"

Comme le soulignait une nouvelle fois Claude Vallette, adjoint chargé de l'urbanisme à la Ville de Marseille, le dossier présenté reprend pour l'instant "une ossature et des objectifs", mais "rien de calé ni de ficelé." Pour l'essentiel, on parle donc d'habitat constitué de "petits immeubles et de maisons", de ruisseaux qui seront la base de futurs parcs publics - ou privés - et d'anciennes traverses aux murs de pierres sèches qui seront conservées pour accueillir vélos et piétons.

Mais les habitants du quartier et de l'arrondissement tout entier se sont déplacés en masse pour



**C'est un vaste territoire de 357 hectares - avec vue imprenable sur toute la ville - qui a été ouvert à la construction. La Zac, promet la Ville, doit permettre une meilleure maîtrise de cette urbanisation.**

Photo archives

faire entendre de nouveau leur volonté de voir des équipements publics sortir de terre "dans les temps", des voiries adaptées, respectueuses des habitants déjà installés et surtout

leur souci de cohésion entre la future Zac et l'ensemble du territoire de Sainte-Marthe à urbaniser, forcément beaucoup plus vaste. "La modification du Plan d'occupation des sols permettra

d'appliquer à l'ensemble de la zone les prescriptions de la Zac. On pourra ainsi maîtriser avec le même degré de qualité les différents espaces", répondait sur ce dernier point un responsable de la Ville.

Quant à l'intervention d'Etienne Ballan, sociologue et urbaniste au sein de l'association Arènes, elle résumait bien les craintes évoquées par l'ensemble des habitants : "Il y a six ans, la modification du Plan d'occupation des sols a été parfaitement concertée avec les promoteurs, mais pas avec les habitants. Aujourd'hui, vous avez changé, c'est vrai. Mais il reste que le volet patrimoine et environnement reste un peu mince. Si aujourd'hui on veut simplement remplir un territoire, alors on peut dire adieu au patrimoine de ce secteur."

## Comité de suivi

En conclusion, la députée Sylvie Andrieux et le maire de secteur Garo Hovsepian ont invité les habitants à participer à la concertation et surtout insisté sur la mise en place d'un comité de suivi "pour avancer ensemble". La suite des débats... est aujourd'hui à porter sur les registres, au sein des services de l'urbanisme. Autant de notes, de réflexions et d'observations "qui seront écoutées" promet-tent les élus. **Olivier LAFONT**

• **Exposition publique** jusqu'au 27 juillet prochain à la Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat, Immeuble Communica, 2 place François-Mireur (1<sup>er</sup>) du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30. Un registre est à la disposition des habitants.